est défectueuse. Eh bien, la statistique nous dit qu'il est nécessaire que nous venions en aide aux petits et que nous leur tendions enfin une main secourable.

Commençons par les impôts. Tout le monde n'est-il pas d'accord sur l'injustice et sur l'inégalité de la répartition actuelle. Tout le monde ne reconnaît-il pas que les pauvres sont proportionnellement plus chargés d'impôts que les riches ?

Les impôts accablent les employés, les ouvriers, les salariés, dégrevons-les-en, et puisque les impôts proposés sur le ou les revenus font tant crier, conservons nos impôts actuels qui ne sont mauvais, en somme, que parce qu'ils frappent les petits. Améliorons-les de telle sorte que le riche paie pour le pauvre, le gros contribuable pour le petit, celui qui a du superflu pour celui qui n'a que le nécessaire, et, ne bouleversons rien, nous empêcherons peut-être ceux qui possèdent de toujours chercher à se dérober

Les impôts directs, les patentes, les prestations, les impôts d'octroi sont des impôts d'inégalité ; nous pouvons en faire des impôts de fraternité. Voyons comment :

Voici une commune de 4.000 habitants, la commune de X., dont la contribution foncière, personnelle et mobilière et des portes et fenêtres, s'élève en principal et en centimes additionnels, à la somme totale de 46,600 francs et les contribuables pour ces sortes d'impôts, sont au nombre de 1.088.

J'appelle *gros contribuables* ceux qui paient à eux seuls les 3/4 de cette somme, ou 34.950 francs, et *petits contribuables*, ceux qui paient le 1/4 restant ou 11.650 fr.

Pour faire de cet impôt un impôt de fraternité, il suffit de décider par une loi que les premiers payeront tout l'impôt et que les autres en seront exempts.

Mais comment connaître ou déterminer les uns et les autres, je refais le rôle alphabétique actuel en commençant par le contribuable le plus imposé, et le faisant suivre, par gradation descendante, de ceux qui viennent après lui, de cette manière :

Art. 1er.	N. Constant.	870 f. 76
Art. 2,	B. Philippe	693 37
Art. 3	R. Jean-Bte	639 86
Art 303	A. Felix,	40 »
	Total.	34.950 »

Il y aurait donc dans la commune de X..., 303 gros contribuables, et 1088—303 = 785 petits. Les 303, devant payer pour les 785, et proportionnellement à leur cote contributive, auraient pour coefficient d'impôt 4/3, car 34.950×4/3=46.600 francs, somme totale donnée plus haut. Et alors les gros contribuables, au lieu des sommes spécifiées ci-dessus dans le rôle alphabétique d'aujourd'hui, auraient à payer, dans l'impôt fraternel :

Art. 1er	M. Constant	870,76 × 4/3 =	1161 01
Art 2	B. Philippe	693,37 × 4/3 =	924 49
Art 3	R. Jean Baptiste	639,86 × 4/3 =	846 48
Art. 303	A Felix	40 × 4/3 Egal	53 33
		Total ..	46,600 »

C'est à dire que la contribution foncière, personnelle-mobilière et des portes et fenêtres de ces gros contribuables serait augmentée d'un tiers, mais, par contre, sur les 785 petits, 103 seraient déchargés de 30 à 40 francs chacun, 125 de 20 à 30 fr., 166 de 10 à 20 fr., et 391 de 1 à 10 fr.

Et ainsi répartis nos impôts actuels ne sont plus mauvais ; ils deviennent les im[illegible]

Et le même système pourrait être appliqué aux contributions des octrois, des prestations et des patentes.

La commune de X a un octroi qui produit 19.000 francs ; ses prestations s'élèvent à 4300 fr., ce qui fait un total de 23.300 francs,

Si nous mettons ces 23.300 francs à la charge des 303 gros contribuables trouvés d'autre part le calcul suivant nous donnera le coefficient de ces deux impôts réunis :

23.300 46,600 égal 1/2 par franc pour tous les contribuables :

1/2 × 4/3 égal 4/6 égale 2/3 par franc pour les gros contribuables

Donc pour l'octroi et les prestations,

N. Constant aurait à payer 870,76 × 2/3 égale 580 fr 50.

B. Philippe aurait à payer 693,37 × 2/3 égale 462 fr. 24.

R. J. Bte aurait à payer 639 86 × 2/3 égal 426 fr. 57

. . . .

A. Félix aurait à payer 40 × 2/3 égale 26 fr 66.

Total 23 300 fr. »

Et c'est ainsi qu'on arriverait facilement à supprimer les impôts iniques des octrois et des prestations.

Quant à l'impôt des patentes, il serait besoin qu'il fut remanié, et qu'on en fit une espèce d'impôt sur le revenu des professions.

Il faudrait que de 25 à 65 ans, toutes les professions, sans exception, y compris celles de propriétaire et de rentier, fussent soumises à la contribution des patentes, qui se composerait comme aujourd'hui ; 1° d'un droit fixe ; 2° d'un droit proportionnel ; 3° de centimes additionnels.

Les gros contribuables, qui seraient trouvés en faisant le rôle par le moyen que nous avons indiqué, paieraient pour les petits, et comme l'impôt des patentes est un impôt de quotité et que le nouveau produirait plus que l'ancien, des remises pourraient être accordées aux patentables qui auraient des enfants à leur charge, par exemple : 5 0/0 pour un enfant, 10 0/0 pour 2, 15 0/0 pour 3, 20 0/0 pour 4, 30 0/0 pour 5, 40 0/0 pour 6, et 50 0/0 pour 7 et au-dessus.

Nous oublions trop que la natalité diminue considérablement en France, et que des mesures devraient être prises en vue d'apporter un remède à une situation menaçante pour l'avenir de notre pays.

Maintenant, demandons nous ce qu'en résumé il résulterait de l'adoption de notre système d'impôt

Il en résulterait ceci ;

1. Tous les impôts directs deviendraient des impôts de fraternité ; les impôts indirects, que nous ne pourrons pas supprimer de suite, et celui des valeurs mobilières resteraient des impôts d'égalité.

2. Les petits contribuables ne payant plus que les impôts indirects et celui des valeurs mobilières, tous les impôts directs actuels, qui ne sont mauvais, nous le répétons, que parce qu'ils frappent les petits pourraient être conservés. On n'aurait à craindre ni bouleversement, ni désorganisation, ni erreur, et le système que nous préconisons amènerait une grande économie dans la perception de ces impôts, le nombre des percepteurs pouvant être ainsi considérablement réduit.

3. Les octrois, qui répartissent iniquement l'impôt en le faisant peser sur le pauvre seraient supprimés, au grand contentement de toutes les petites gens.

4° Les prestations qui, par leur mode de répartition, rappellent les anciennes corvées, seraient remplacées, comme les octrois, par une taxe municipale, établie comme nous l'avons fait voir, et par conséquent à laquelle ne seraient soumis ni les pauvres, ni les petits contribuables.

5° L'impôt des patentes sur toutes les professions deviendrait, les petits contribuables ne le payant pas, un impôt sur le revenu admissible ; les vexations, les recherches inquisitoriales, l'arbitraire seraient écartés ; cet impôt resterait proportionnel, et les charges de famille obtiendraient des diminutions importantes.

Certes, nous devons le reconnaître en terminant ce travail, ce faisant, on n'aura pas encore donné à notre pays l'impôt fraternel idéal ;

Il est évident que l'Etat ne devrait demander de l'argent qu'à ceux qui en ont, et surtout du superflu, et que l'impôt fraternel idéal ne sera atteint que quand tous les contribuables seront divisés en trois catégories, gros, moyens, petits, les gros ayant pour coefficient d'impôt 2, les moyens 1 et les petits 0, c'est-à-dire les gros payant 2 milliard, les moyens 1 milliard, les petits rien, sur un budget de 3 milliards

La fraternité exigerait encore que tous les petits contribuables, et à plus forte raison ceux qui ne le sont pas, eussent droit à l'assistance judiciaire. (1)

En attendant ce grand acte de justice sociale, commençons par entrer résolument dans le bon chemin des réformes ; ménageons les deniers des petits. Il est une vérité éclatante de justice reconnue par tout le monde, proclamée par tous les interprètes de la conscience publique, c'est que les plus favorisés de la fortune doivent contribuer le plus aux dépenses publiques, ces dép[enses étant faites] pour leurs intérêts, leurs propriétés et leurs familles.

Et n'est-ce pas M. Félix-Faure lui-même qui disait l'autre jour à Lyon « qu'il fallait aider les déshérités de la fortune à parcourir le chemin de la vie, pour eux si dur et parfois si cruel ».

A. D

Nous prions instamment nos correspondants de n'écrire les copies qu'ils nous envoient pour insertion que d'un seul côté de la page.

Nous rappelons que nous ne tenons aucun compte des communications non signées.

LE CERTIFICAT D'ÉTUDES

(De notre correspondant)

Paris, 21 juin.

On vient de décider, au ministère de l'instruction publique, que les épreuves facultatives prévues à l'article [illegible] de l'arrêté du 18 janvier 1887 (dessin linéaire et agriculture), pour l'examen du certificat d'études primaires, pourront être subies soit en même temps que l'examen, soit séparément, à la session suivante.

Il en sera fait mention sur les certificats déjà obtenus

(1) Il en résulterait, pour l'Etat, une diminution dans les frais de justice; mais qui empêche de diminuer le nombre de magistrats ? Un seul juge, assisté d'un simple substitut et du juge de paix comme juge d'instruction, peut suffire dans la plupart des tribunaux de 1re instance.

DERNIÈRE HEURE

(Par Service Spécial)

JAURÈS DANS LA MARNE

Reims, 21 juin.

Le citoyen Jaurès a fait au cirque de cette ville une magnifique réunion au profit de la Verrerie aux verriers.

Plus de 2000 citoyens étaient venus écouter le vaillant député de Carmaux.

Après avoir longuement parlé de la Verrerie, le citoyen Jaurès a prédit le triomphe prochain du Socialisme.

Parlant des discussions de la Chambre, Jaurès dit que le revirement des opinions de M. de Mun, a fait que les droites se sont jetées dans les bras des républicains

Il a été très applaudi. Aucun incident à signaler

L'AFFAIRE AUBERT

Cherbourg, 21 juin.

M. Cochefert a chargé le commissaire central de Cherbourg de rechercher si, à l'époque de l'assassinat un négociant de Beziers, Aubert, le meurtrier de Delachaef ne serait pas venu ici et n'aurait pas fait expédier un fût de vin à la gare de Couville. On suppose que Aubert après l'assassinat, aurait enfermé le cadavre dans un fût, qui aurait été transporté de la gare de Couville dans une localité du voisinage et jeté à la mer.

NOTRE ESPRIT JACOBIN

Parce que Jaurès dénonçait hier les sournoises manœuvres de M. Billot et signalait le danger que pouvait faire courir à la République un syndicat de chefs militaires, la *Liberté* s'indigne de « notre esprit jacobin ».

« Nous sommes, dit la feuille ministérielle, en plein dans la tradition révolutionnaire ».

Certes ! et nous en sommes fiers !

Nos ancêtres — c'est encore la *Liberté* qui la rappelle — envoyaient aux frontières des commissaires de la représentation nationale chargés de surveiller les généraux et de leur imposer des victoires.

Peut-être, sans cela, beaucoup eussent trahi, comme Dumouriez.

En 1871, Bazaine n'aurait pas sans doute livré son pays, si quelque représentant de la nation avait été présent aux armées

Ce n'est pas dans un rapide filet qu'on peut passer l'histoire en revue ; mais personne n'ignore qu'à toutes les époques, de trop nombreux exemples prouvent que les chefs militaires deviennent volontiers des factieux ou des traîtres.

Nous voulons espérer qu'il n'y a plus dans les rangs de l'armée française des hommes capables de vendre leur patrie.

Mais nous sommes certains que presque tous les officiers investis d'un haut commandement, Billot tout le premier, sont capables de collaborer à un coup d'Etat et de trahir la république

Nous savons que seul remède vraiment efficace serait la suppression des armées permanentes qui sont une continuelle menace pour la liberté.

Mais, à défaut de cette mesure décisive, nous entendons tout au moins affirmer la suprématie absolue de l'autorité civile, et signifier vertement à messieurs les officiers généraux que, serviteurs de la nation il serait dangereux pour eux d'essayer d'en être les maîtres.

Quant à la Chambre, éclairée par les excessives audaces de M. Billot, elle [illegible] républicaine exige un ministre de la guerre civil et que la présence d'un traîneur de sabre au banc du gouvernement est un perpétuel danger pour une démocratie qui veut être libre.

LA GRÈVE DE LIMOGES

(D'un correspondant.)

Limoges, 21 juin.

Le citoyen Labussière, député, maire de Limoges, adresse une lettre à M. Charles Haviland, fabricant de porcelaine, dans laquelle il dit que les difficultés peuvent avoir pour tous des conséquences désastreuses et que tous doivent s'employer à les faire disparaître. Il ajoute n'avoir pas perdu tout à fait courage et fait appel à sa bonne volonté.

Il termine ainsi

« Permettez-moi d'espérer que cette bonne volonté, cette fois, ne fera pas défaut et que, mettant au service de la conciliation votre grande et légitime influence auprès de vos collègues, vous saurez agir de façon qu'un terme soit apporté aux souffrances, hélas ! trop réelles, qui atteignent déjà de nombreux concitoyens. »

La commission installée à la Bourse du travail a fait apposer sur les murs de la ville un appel aux travailleurs où elle dément que des défections se soient produites parmi les grévistes et engage les céramistes à continuer la lutte.

Demain lundi, cinq cents grévistes seront occupés sur les chantiers communaux.

On assure qu'un certain nombre de patrons et d'ouvriers vont accepter l'arbitrage pour régler le conflit.

Carmaux, 21 juin.

Le conseil municipal vient de voter deux cents francs pour les grévistes de Limoges.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

Les votes de nos représentants

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les scrutins :

1. Sur l'ordre du jour de M. Gerville-Réache et plusieurs de ses collègues abolition de l'esclavage à Madagascar. —

Tous nos représentants, à l'exception de MM. Evrard Ghez, qui s'est abstenu, Plichon, retenu à la commission du budget et Jung et Ribot, absents par congé, ont voté *pour*.

La Chambre a adopté à l'unanimité.

2° Sur l'ensemble du projet de loi déclarant Madagascar et les îles qui en dépendent colonie française.

Ont voté *pour* : MM. Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dubois, Fanien Graux, Guillemin, H[illegible], Jonnart, Lepez, Loyer, Michau, Rose Sever, Sirot-Mallez, Weil-Mallez.

Ont voté *contre* : les citoyens Guesde, Basly, Defontaine, Lamendin.

Se sont *abstenus* : MM. Adam, Dansette, Dron, Dussaussoy, Evrard Ghez, Le Gavrian, Lemire, de Montalembert, Taillandier

S'est abstenu comme ayant été retenu à la commission du budget, M. Plichon

Absents par congé : MM. Jung et Ribot.

La Chambre a adopté par 312 voix contre 73.

TENTATIVE D'ASSASSINAT

MONTIGNY-EN-GOHELLE, 21 juin

Vers cinq heures du matin au moment où l'ouvrier Polot se disposait à se rendre au travail une violente discussion s'engagea entre celui-ci et sa femme au sujet d'un motif passablement futile

Dans un moment de colère la dame Polot s'empara d'une fourche qui se trouvait près d'elle et en porta trois violents coups sur la tête de son mari qui tomba baigné dans son sang. Puis, comme une folle, elle se rua sur son époux dont elle laboura le corps de coups allant même jusqu'à lui arracher les parties

Il fallut l'intervention des voisins pour faire cesser cette scène violente

L'état du nommé Polot est très grave et fait craindre qu'il ne succombe à chaque instant.

La gendarmerie a ouvert une enquête et le Parquet de Béthune est venu constater cette tentative criminelle

LA RÉUNION DE LENS

Hier a eu lieu à Lens sous le patronage de la section lensoise du Parti Ouvrier, la conférence que nous avions annoncée.

Le citoyen Basly avait cru devoir décliner la présidence de cette réunion et il avait écrit aux journaux de la réaction capitaliste et patronale pour « protester contre l'abus qui avait été fait de son nom. »

[illegible] protester contre le même « abus » car, il avait dû décliner l'honneur d'aller parler aux électeurs de Lens et il n'y serait pas allé si le député Basly n'avait jeté, par sa lettre à la *Dépêche*, une sorte de suspicion — involontaire, nous en sommes persuadés — sur les militants du Parti Ouvrier Français.

Le citoyen Sauve a donc accompagné le citoyen Devernay à Lens

Nos amis sont arrivés vers 3 heures. A la gare les attendait une délégation de la section lensoise et dès que les conférenciers parurent ils furent accueillis par de chaleureux vivats et par les cris de : Vive le Parti Ouvrier! Vive Sauve! Vive le *Réveil du Nord* ! Vive Devernay.

Citons parmi les délégués nos amis Evrard, l'infatigable secrétaire-adjoint du syndicat des mineurs, Guyot, ancien secrétaire de rédaction de l'*Eclaireur de Lens*, Lerat, etc., etc.

Les délégués et les conférenciers se rendirent à la salle Lefebvre, rue Basse, où devait avoir lieu la réunion.

Six cents personnes emplissent la salle et acclament longuement les conférenciers à leur entrée

Le citoyen Henri Lerat invite alors l'assemblée à procéder à la nomination du bureau. A l'unanimité sont élus : président *Evrard*, assesseurs *Duricur* et *La[illegible]*, secrétaire *Guyot*

Discours du citoyen Evrard

Une ovation est faite au citoyen Evrard. Les nombreux mineurs qui sont là veulent ainsi témoigner de la sympathie profonde qu'ils ont pour leur vaillant secrétaire, dont le dévouement et l'esprit de sacrifice forcent le respect de ses adversaires eux-mêmes

— « Je vous remercie, citoyens, dit Evrard de l'honneur que vous me faites en m'appelant à la présidence de cette réunion. Je n'ai pas besoin de vous présenter les orateurs. Vous les connaissez. Le citoyen Sauve, rédacteur en chef du *Réveil du Nord* que vous lisez tous les jours travaille depuis des années à l'émancipation des travailleurs ; quant au citoyen Devernay qui vient d'être élu conseiller général de Lille il est un des meilleurs militants du Parti ouvrier du Nord... »

Après avoir donné de sages conseils à l'Assemblée et assuré les contradicteurs, s'ils s'en trouve dans la salle, qu'ils auront toute liberté pour exposer leurs idées, Evrard donne la parole à Sauve-Evausy

Discours de Sauve-Evausy

Rarement le citoyen Sauve dont on connait l'éloquence fut mieux inspiré. Il a hier littéralement enlevé son auditoire. Il faut bien le dire, nombre des assistants étaient venus par curiosité mais Sauve a su les faire vibrer

Nous avons vu un garde de la Compagnie des mines de Lens, qui oubliait sa « consigne » au point d'applaudir à tout rompre et il n'était pas le seul parmi ceux de nos adversaires qui étaient venus écouter notre rédacteur en chef

Nous voudrions pouvoir donner en entier le discours de Sauve. Nous sommes malheureusement obligé de le résumer.

Le sujet de la conférence était « La Coopération » — sujet très aride comme on le voit. Cependant l'orateur tout en restant dans le cadre qui lui était imposé par sa loi, a su le développer, l'étendre jusqu'au Collectivisme.

Sauve a regretté d'abord l'incident suscité par Basly, — incident auquel la presse réactionnaire a essayé de donner une signification défavorable au Parti ouvrier et au Collectivisme

— « Basly n'avait pas besoin d'écrire sa lettre à la *Dépêche*, dit l'orateur, pour que nous sachions qu'il ne partage pas toutes nos idées. Basly est trop loyal pour ne pas nous avoir édifié depuis longtemps à cet égard. Mais nous aurions pu espérer qu'étant donné nos cordiales relations et notre commerce presque quotidien, il aurait décliné en termes plus heureux l'honneur que vous lui aviez fait en l'invitant à présider cette réunion

« D'ailleurs, ainsi qu'il est d'usage constant dans le Parti ouvrier auquel nous appartenons, nous avions demandé aux organisateurs de cette conférence de pressentir d'abord votre député et nous n'avons accepté de venir qu'à la condition que cette démarche serait faite.

La démarche a été faite. Basly a répondu tardivement et dans des conditions qui ont pu froisser les membres de la section lensoise mais qui [illegible] hautement ne sauraient [illegible] nuage entre votre élu et nous.

« Nous ne poussons pas, en effet, [illegible] plaudissements.

Après avoir rappelé la vie de luttes du député de Lens au talent et à l'énergie duquel il rend un éloquent hommage, le citoyen Sauve remercie Evrard d'être venu à la réunion et il blesse certainement la modestie du secrétaire-adjoint du syndicat des mineurs en lui adressant des éloges mérités et que l'assistance souligne

L'orateur aborde alors le sujet de sa conférence

Il parle de l'action coopérative qui, jointe à l'action syndicale et à l'action politique ouvrière a déjà rendu tant de services au prolétariat

A l'appui de sa thèse il cite le *Vooruit* de Gand, la coopérative la *Paix* de Roubaix, l'*Economie des Ménages* de Tourcoing et diverses institutions analogues, Puis il établit une habile liaison entre la coopération et le collectivisme.

Cette première partie de la conférence [illegible]

Et avec une verve intarissable, une accumulation de preuves et de faits, Sauve démontre alors que le Collectivisme aboutissant [illegible]

Après avoir [illegible] l'action syndicale et l'action coopérative des ouvriers, d'une action politique.

« Emparez-vous, dit-il, des pouvoirs publics ! Ne dédaignez pas le bulletin de vote comme arme d'émancipation. Vous avez déjà envoyé l'un des vôtres à la Chambre. Préparez maintenant la conquête des pouvoirs cantonaux et municipaux... Lorsque partout les travailleurs auront compris la nécessité de forcer les portes des assemblées électives, la Révolution sera pacifiquement accomplie » (Vifs applaudissements.)

Enfin, Sauve résume son discours dans une vibrante péroraison

— J'ai dit, s'écrie-t-il, les droits et les devoirs du Prolétariat et les applaudissements que vous m'avez prodigués me prouvent que nous sommes en communion d'idées. Debout! maintenant, vous tous les damnés du sous-sol.. (Applaudissements prolongés) Debout! pour votre émancipation .

S'il en est, à votre entour, qui reculent devant l'œuvre qui vous incombe passez votre chemin sans discuter davantage Ou bien vous les entraînerez malgré eux, ou bien ils resteront isolés, également repoussés par les deux camps entre lesquels la lutte se circonscrit de plus en plus : le prolétariat d'une part, le capitalisme de l'autre c'est-à-dire la République Sociale et la réaction bourgeoise

En avant donc pour le Parti ouvrier.

Vive le Parti ouvrier !

Un tonnerre d'applaudissements salue le citoyen Sauve et pendant cinq minutes retentissent les cris de : Vive Sauve! Vive le Réveil du Nord ! Vive le Parti ouvrier

Discours de Devernay

Le citoyen Evrard donne alors la parole au citoyen Devernay.

L'apparition à la tribune du Conseiller Général du Canton Sud de Lille provoque de nouveaux applaudissements et de nouveaux *vivats*

Nous sommes heureux, dit Devernay, de venir dans une région où déjà l'idée d'union est tellement forte qu'elle s'est traduite par un syndicat puissant — tellement puissant que les gouvernants à la Dupuy, à la Périer, ont usé de tous les moyens pour en empêcher le développement.

« Il vous a été donné de constater, lors des dernières grèves que vous avez eu à soutenir — et que vous avez soutenues avec un si grand courage — que magistrats et législateurs s'étaient entendus pour vous empêcher de vous développer syndicalement — ce qui vous prouve suffisamment que si vous voulez pouvoir vous servir de la loi de 1884 sur les syndicats sans crainte, l'espionnage policier et de représailles patronales, il est nécessaire que vous envoyiez, au lieu des capitalistes, dans les assemblées électives des hommes comprenant qu'il faut se servir des pouvoirs publics pour la [illegible] en faveur de la classe laborieuse.

Devernay montre aux ouvriers mineurs [illegible]

Il serait trop long pour l'espace dont nous disposons de donner une analyse du discours du conseiller général de Lille ; disons qu'il l'a clôturé en engageant les camarades de Lens à avoir la même foi dans le succès, la même persévérance qu'ont eu les travailleurs de Lille de Roubaix de Croix, d'Hellemmes [illegible] persévérance qui ont fait de ces villes de ces communes, autant de centres acquis aux idées socialistes collectivistes.

Permettez-moi, dit en terminant Devernay, d'espérer que si nous avons le droit [illegible]

La séance est levée aux cris de Vive le Parti ouvrier ! Vive la République sociale !

N'acheter pas de Linoleum avant d'avoir vu aux Grands Magasins du Chat Bossu [illegible] le mètre [illegible] rue des Chats Bossus, 18.

23

LE PRIX DU SANG

PAR

Alexis Dumas

PREMIÈRE PARTIE

— L'imbécile en question a promis à Zélia une robe comme aucune autre n'en a jamais porté.

— Eh bien ?

— Vous ne devinez pas?

— Non.

— Esprit étroit!

— Vos charades ne sont pas même des énigmes.

— Comment, vous ne comprenez pas que du jour où Zélia aura le droit de se vanter de posséder une robe dont nous ne pourrions nous procurer la pareille, nous serions perdues de réputation.

— C'est donc une robe d'or ou de diamant qu'on veut donner à Zélia?

— Si ce n'était que cela...

— Peste ! ce serait déjà fort joli.

— Malheureusement, c'est quelque chose d'inconnu, un nom étrange... une robe de Nessus... connaissez-vous cette étoffe-là, baron?

Pivonnet réfléchit un instant.

— Ma foi, non, répondit-il ; cette robe-là est peut-être une fable.

— Vous voulez dire une plaisanterie.

— Parbleu! Mais il m'est impossible de vous renseigner autrement, ma chère Bobine ; laissez-moi du moins donner à Nunuche des nouvelles de Georges.

— Vous en avez, s'écria Nunuche.

— Des nouvelles ! j'en ai tout un bourrichon

— Oh! je suis friande, fit Nunuche ; j'attends les huîtres de votre bourrichon.

— Allons, baron, ajouta Bobine, qui avait repris sa place sur le divan, ouvrez vite votre panier et prenez les plus fraîches.

— Par qui voulez-vous que j'entre en matière? Faut-il Georges d'abord? Faut-il le docteur Bernard?

— Tiens ! dit Bobine, il y a des cancans sur Bernard?

— Il y en a bien sur moi, fit Pivonnet.

— Et que dit-on, mon Dieu?

— Que tous ceux que j'ai tués se portent bien.

— Prenez garde aux réclamations.

— De qui?

— Des héritiers.

— Parfait!

— Voyons, Pivonnet, dit enfin Nunuche, puisque vous nous laissez le choix, parlez-nous de Georges

— Eh bien! Georges, qui vous le savez, se croyait orphelin et qui a été retrouvé par son père...

— Oui, ce grand vieillard à cheveux blancs, visage sévère, aspect militaire.

— Savez-vous d'où il venait quand il nous est arrivé ?

— De l'autre monde, fit Bobine.

— A peu près... Il venait des Indes et est, dit-on, riche à millions.

— Pas possible, fit Bobine.

— Si possible que Georges paraît ne plus quitter le vieillard.

Un léger sourire effleura les lèvres de Nunuche.

— Allons, se dit-elle, voici qui explique son absence... je m'alarmais à tort.

— Pardieu, reprit Pivonnet en serrant la main à Fontevieux et à Châteaubrun qui venaient d'entrer dans le salon, adressez-vous, du reste, à ces messieurs, ils sont sans doute au courant de la nouvelle.

— Est-ce vrai, messieurs ? demanda Bobine.

— Quoi donc ? fit Fontevieux.

— L'histoire dont Pivonnet nous a gratifiées... Le père de Georges serait riche comme Crésus...

— C'est très vrai, ma chère Bobine, répondit Châteaubrun, ce vieillard très détérioré est couvert de roupies.

— Comment, de roupies !... fit Bobine presque scandalisée.

— Oh ! ne confondons point!... C'est le nom de la monnaie du pays dont il vient et dont chaque pièce vaut une quarantaine de francs.

— Quarante francs ! fit la danseuse. Oh ! la chose fait passer le mot et je tends mon mouchoir.

— Cette nouvelle a fait du bruit au club, repartit Châteaubrun. Vous savez que j'y ai présenté Georges, dont j'ai promis de faire un sportsman distingué. Il doit monter miss Arabella, une jument grise, aux courses du printemps.

— Il ne s'agit pas de votre jument grise, reprit Bobine avec impatience, mais de la robe de Zélia. Or, si Georges a un père millionnaire, il ne voudra pas nous laisser humilier par cette petite sotte.

— Je réclame l'explication de ce rébus, dit Châteaubrun.

— Ce n'est pas un rébus, je l'ai déjà dit à Pivonnet.

— Qu'est-ce donc?

— Voici la chose. On a promis à Zélia une robe d'une étoffe si rare et si précieuse qu'à aucun prix on ne pourrait se procurer la pareille.

— Et comment nomme-t-on cette huitième merveille? demanda Fontevieux.

— La robe de Nessus.

— Châteaubrun et Fontevieux partirent d'un franc éclat de rire.

— Vous riez, s'écria Bobine, outrée de cette gaieté dont elle ne comprenait pas le motif.

— Parbleu! répliqua Fontevieux, l'histoire est assez drôle pour cela ; cette robe de Nessus vaut son pesant d'or.

— Mais, mon Dieu! qu'est-ce donc que ce Nessus? exclama Bobine en frappant du pied avec dépit.

— Nessus, centaure, fils d'Ixion et de la nue, dit Fontevieux sur un ton demi-plaisant, était amoureux. Il voulut enlever Déjanire, l'objet de sa passion, et fut tué par Hercule, époux fort peu commode de celle dont on voulait le débarrasser.

Bobine l'interrompit brusquement.

— Que me chantez-vous là ? Qu'est-ce que cette Déjanire dont vous me parlez?

— Une femme honnête des temps dont on ne connaît pas la date. Le sang de Nessus rejaillit sur la robe qu'il portait; Hercule, sur les conseils de Déjanire, qui avait à se plaindre de son mari pour bon nombre de peccadilles amoureuses, commit l'imprudence de la revêtir, et il périt brûlé vif. C'est ce vêtement incandescent qu'un mauvais plaisant a promis à Zélia.

— Et cette petite niaise se vante depuis hier de nous éclipser toutes avec cette fameuse robe, s'écria Bobine en haussant les épaules.

— Vous la lui laissez donc ?

— Je crois bien! Je la lui passerais même des deux mains avec joie.

— Qu'y gagneriez-vous ?

— Tiens, je lui dirais : Qui s'y frotte, s'y brûle.

Pivonnet, lui prenant la main :

— Un baiser sur cette jolie main pour ce mot.

— C'est le payer trop cher. Et puis, que disiez-vous que cette robe était une fable ?

— Je n'ai pu mentir, puisque c'est de la mythologie.

— A d'autres, fit Bobine, qui ne comprit pas.

Elle continua :

— Ah ! ma migraine s'est dissipée, et j'ai un appétit d'enfer. Déjeunez-vous avec nous, messieurs?

— Volontiers, dirent les trois visiteurs, qui s'amusaient beaucoup du babil de Bobine.

On passa dans la salle à manger et on se mit à table.

— Maintenant, baron, dit Bobine à Pivonnet, à une autre guitare. Le cancan Bernard?

— Ce n'est pas un cancan, c'est une vérité. Le grave, le sage, l'austère Bernard s'humanise enfin.

— Il a une maîtresse?

— Plus fort que cela.

— Il en a deux ?

Pivonnet secoua la tête.

— Il se marie.

Les verres s'arrêtèrent aux lèvres, les fourchettes retombèrent sur la table à cette étourdissante nouvelle.

— Ah bah ! fit-on en chœur.

— C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire.

— Quelle idée biscornue !

— A quoi sert la science !

— Je demande que l'on infuse le docteur Bernard dans un bocal quelconque.

— C'est un homme perdu !

— De profundis! exclama le chœur en faux-bourdon.

— Et combien d'années a la dispensatrice de la chaîne? demanda Bobine.

— Dix-huit à vingt printemps, répondit Pivonnet

(A Suivre).